

Dépôt des candidatures :
du 29 avril au 1er juin 2022

Étude des dossiers de candidature par
la Commission :
du 7 au 8 juin 2022

Avis de la Commission et envoi des convocations
aux entretiens (en visioconférence) :
à partir du 8 juin 2022

Entretiens :
15, 16, 17 juin 2022

Réponses finales :
23 juin 2022

BIEN PREPARER SA CANDIDATURE

Pour remplir au mieux ce dossier, il faut commencer par vous dire qu'il n'y a pas une définition stabilisée mais bien dynamique de l'Éducation Artistique et Culturelle -EAC-. Aussi, nous vous donnons quelques conseils pour mieux poser votre projet d'études, professionnel et humain. Ainsi, les personnes qui représentent pour vous le mieux la culture, l'art ou encore l'enseignement sont porteuses de discours et de valeurs qui doivent pouvoir vous aider à réfléchir et poser votre projet. Vous mettre en position de conseil est une posture qui vous aide à formuler vos références ou en trouver. La plupart du temps, on ne conseille pas les mêmes livres selon les âges et cycles de la vie (que cela soit de la part du conseiller ou du conseillé). Si être à l'écoute semble être une compétence moins visible que les autres, elle demeure essentielle. Pendant les confinements, vos pratiques culturelles sont un indicateur et il est important d'écouter d'autres que soi sur leurs pratiques, leur vécu et leur ressenti à un moment particulier où l'EAC est apparue plus nécessaire que jamais. Vous pouvez revenir sur vos compétences techniques en les reliant à votre dimension créative. Il ne s'agit pas de vous poser en expert mais de vous demander quelles compétences vous pourrez mettre au service d'une formation dont la pédagogie se déroule autour de projets. Ces projets sont construits autour de la Charte de l'EAC et de l'objectif du 100% EAC. Au-delà de notre site internet cnam-inseac.fr, des recherches sur ces dispositifs et cet objectif vous permettront de mieux comprendre la maquette de la formation et plus important, encore, la manière de vous y projeter.

Le questionnaire est une mise en scène du questionnement, alors commencez par vous interroger sur ces sujets

Par exemple, la manière dont vous avez connu l'Inseac du Cnam à Guingamp ; qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ; quelle pratique artistique ou culturelle vous recommanderiez à un enfant ou un adulte, quelles ont été vos activités culturelles et artistiques durant les confinements ; vers quel métier de la culture vous destinez-vous à la sortie de cette formation.

Trois projets qui vont nous permettre de mieux structurer votre projet global

1. Votre projet professionnel

Développez l'objectif professionnel que vous comptez poursuivre après votre Master : domaine d'activité culturelle, structure, projet, compétences nécessaires pour y parvenir.

2. Votre projet de mémoire

Dans le cadre du projet de mémoire que vous aurez à développer pendant l'année universitaire, précisez quelle thématique vous souhaiteriez approfondir et pourquoi. Précisez également quel pourrait être le terrain d'étude envisagé (éventuellement corrélé à un stage).

3. Votre projet de stage ou d'alternance

Présentez et justifiez le lieu de stage ou d'alternance envisagé. Précisez s'il peut être corrélé à votre terrain d'étude. Votre projet de stage peut impliquer une mobilité à l'étranger (Erasmus ou autre mobilité internationale). Développez rapidement votre projet en adéquation avec votre parcours ou projet professionnel.

Pour mieux nous connaître

L'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle est implanté dans un lieu patrimonial et symbolique, l'ancienne prison de Guingamp classée aux Monuments historiques. Nous vous invitons à vous intéresser à ce lieu et ce territoire. Guingamp, ville 100% EAC, l'agglomération, le département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et les trois ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont signataires de la convention de l'INSEAC. Une écologie exemplaire est à l'œuvre avec les établissements de tous types. Pour mieux construire votre projet d'études dans ce territoire qui conjugue vision locale et internationale, nous vous invitons à découvrir une partie de la chaîne de coopération à l'œuvre depuis l'INSEAC.

[Télécharger le PDF du Livret de Bord](#)

Pour plus d'informations sur l'INSEAC
4 rue Auguste Pavie 22200 Guingamp
sur Internet : www.cnam-inseac.fr
le site de l'Établi de l'EAC : www.etabli-eac.cnam-inseac.fr
sur Twitter : @LeCnam_Inseac



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est **une éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

C'est aussi **une éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève **d'une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

